

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BARBÂTRE**

**L'an deux mil vingt-cinq, le 31 du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15 puis 14 à partir de 19h15

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mars 2025

**Présents :** M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE (jusqu'à 19h15), M. Grégory DELAUNE, M. Patrick FRIOUX, Mme Charlène MARIE, M. David PELLETIER

**Excusés ayant donné procuration :** Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. David PELLETIER), M. Philippe MAURICE (donne pouvoir à M. Grégory DELAUNE à partir de 19h15)

**Absentes :** Mme Florence BURNEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	15	2	17	17	0	0

**OBJET :**  
**DEL2025-008-FINANCES :**  
**Vote du budget primitif 2025**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants relatifs au vote du budget des collectivités territoriales,

**VU** le projet de budget primitif de l'exercice 2025 présenté par M. le Maire (*dont la note brève et synthétique est jointe en annexe à la convocation*),

**CONSIDERANT** que le budget primitif constitue l'acte fondamental de la gestion financière de la commune en fixant les prévisions de recettes et de dépenses pour l'année 2025,

**CONSIDERANT** que ce budget a été élaboré en tenant compte des contraintes financières, des priorités municipales et des engagements pris en faveur du développement local,

Pour l'exercice 2025, le budget primitif s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement, les recettes et dépenses s'équilibrent à 4 313 800 €

Dépenses de fonctionnement		BP 2025	Recettes de fonctionnement		BP 2025
011	Charges à caractère général	1 590 000.00	70	Produits des services et du domaine	804 500.00
012	Charges de personnel	1 415 000.00	73	Impôts et taxes	108 800.00
014	Atténuations des produits	442 000.00	731	Fiscalité locale	2 615 500.00
65	Charges de gestion courante	204 400.00	74	Dotations et subventions	646 000.00
66	Charges financières	107 000.00	75	Autres produits de gestion courante	79 000.00
67	Charges spécifiques	10 000.00	013	Atténuations de charges (remboursement de salaires)	60 000.00
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 768 400.00</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>4 313 800.00</b>
042	Opérations d'ordre ( <i>amortissement d'immobilisation</i> )	180 000.00			
023	Virement à la section d'investissement	365 400.00			
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>		<b>4 313 800.00</b>	<b>Total Recettes de fonctionnement</b>		<b>4 313 800.00</b>

- En section d'investissement, les recettes et dépenses s'équilibrent à 3 806 262.86 €

Dépenses d'investissement	RAR 2024	Prévisions 2025	Total 2025
<b>Programmes d'investissement</b>	<b>2 165 462.86</b>	<b>1 256 800.00</b>	<b>3 422 262.86</b>
<i>Construction d'un centre technique municipal</i>	1 446 208,92	220 000,00	1 666 208,82
<i>Aménagement urbain 1 rue du centre</i>	188 062,02	67 800,00	255 862,02
<i>Aménagement urbain 74 rue du centre</i>	183 506,77	226 800,00	410 306,77
<i>Bâtiments communaux</i>	76 178,28	62 100,00	138 278,28

Aménagement de la salle des sports	11 015,12	21 900,00	32 915,12
Réaménagement de la cuisine centrale	19 827,60	162 200	182 027,60
Extension de la bibliothèque (future médiathèque)	45 558,24	0	45 558,24
Réhabilitation du cinéma en centre culturel	16 644,04	0	16 644,04
Travaux sur l'église Saint Nicolas	2 700,00	10 700,00	13 400,00
Aménagement foncier	16 450,00	32 300,00	48 750,00
Voirie communale	15 025,45	260 600,00	275 625,45
Aménagement rue de l'église	28 460,20	0	28 460,20
Aménagement rues de la Cure et du Fief du Moulin	27 324,00	17 600,00	44 924,00
Aménagements paysagers	31 788,12	61 000,00	92 788,12
Aménagement du futur cimetière	17 842,22	22 000,00	39 842,22
Aménagement de la pointe de la Fosse	1 758,68	18 000,00	19 758,68
Sécurisation des routes départementales	2 610,00	0	2 610,00
Documents d'urbanisme	14 980,50	14 000,00	28 980,50
Equipement des services municipaux	19 522,70	59 800,00	79 322,70
<b>Remboursement du capital de la dette</b>		<b>384 000,00</b>	<b>384 000,00</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 165 462,86</b>	<b>1 640 800,00</b>	<b>3 806 262,86</b>

Recettes d'investissement	RAR 2024	Prévisions 2025	Total 2025
Ressources propres : dotations aux amortissements et virement de la section de fonctionnement		545 400,00	545 400,00
Solde de la section d'investissement reporté		438 534,32	438 534,32
Excédent de fonctionnement capitalisé		554 810,53	554 810,53
Autres ressources (cession d'actifs)		388 300,00	388 300,00
FCTVA - Taxe d'aménagement		241 000,00	241 000,00
Subvention d'investissement	668 962,22	41 000,00	709 962,22
Emprunt		928 255,79	928 255,79
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>668 962,22</b>	<b>3 137 300,64</b>	<b>3 806 262,86</b>

Le Maire peut procéder pour l'année 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Sur l'avis de la Commission Finances du 25 mars 2025,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 de la commune tel que présenté ci-avant,

- **AUTORISE** le Maire à procéder pour l'année 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- **AUTORISE M.** le Maire à procéder à l'exécution des dépenses et recettes inscrites au budget, conformément aux réglementations en vigueur,
- **ENGAGE** la commune dans la mise en œuvre des actions prévues et d'assurer le suivi budgétaire tout au long de l'année.

DELIBERATION PUBLIEE

Le - 7 AVR. 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le - 7 AVR. 2025

Le Maire,  
Louis GIBIER

La secrétaire de séance,  
Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC



A blue ink signature of Mme Véronique Péraudeau-Cadic, written in a cursive style.